



SELARL LH & Associés
courrier reçu le

09 FEV. 2026

S1219

P

TOTALENERGIES MARKETING France
Secrétariat Général- Crédit Management

Recommandée AR
Nanterre, le 04/02/2026
Service contentieux
Dossier suivi par Mr ELLOUZE
Email : alexandre.ellouze@totalenergies.com
Tél : 01 41 35 07 26

SELARL LH & ASSOCIES
Me HENON LEONOR
24 Rue Moka
35400 ST MALO

Nos Réf. : 87513484-C1
RCS : 789 264 199

OBJET : DECLARATION LJ du 02/12/2025
EURL ROUPIE
1 GRANDE RUE
35120 ROZ LANDRIEUX

Maître,

Nous avons été informés du jugement en date du 02/12/2025 ayant déclaré la société **EURL ROUPIE** en procédure de liquidation judiciaire.

En votre qualité de liquidateur judiciaire, vous trouverez ci-dessous le détail des factures impayées au jugement d'ouverture de la procédure :

- Facture du 15/12/2025 n° K5357106 de 379,35€
- Facture du 30/11/2025 n° K5187643 de 1 035,28€

Les factures ainsi que le pouvoir du signataire sont également joints à la présente.

Il en ressort une production de créance 1 414,63€ dont 458,21€ au titre de privilège des douanes.

Notre privilège résulte de l'application de l'article 380 du Code des Douanes dont copie ci-annexée et prend rang immédiatement après celui de la Douane et avant celui fondé sur le nantissement.

**Après compensation avec la garantie en compte, nous ne requérons aucune inscription au passif.
A première demande écrite, nous procédons au remboursement du solde.**

Nous vous prions, Maître, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Cheffe Pôle Contentieux
D. AZZOUGUI

AZZOUGUI



TotalEnergies Marketing France
S.A.S. au capital de 390 553 839 euros
562 avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE
SIREN 531 680 445 RCS Nanterre
N° DE TVA:FR22531680445



Votre Facture

FRANCE - N° K5187643

Feuillet 1 / 2
Original
Le 30/11/2025

Pour nous joindre

TotalEnergies Marketing France
SDM (Mobilités)/Ventes locales
M Karima BILLIEMAZ
94 quai Charles de Gaulle
69006 LYON
FRANCE

M Karima BILLIEMAZ
Tél : 01 84 94 84 84

Notre site web :

<https://mobility.totalenergies.com>

Votre référence client

N° 87513484 - G013/G013

EURL ROUPIE

1 GRANDE RUE
35120 ROZ LANDRIEUX
N° de TVA : FR08789264199

EURL ROUPIE
PELLAN LUDIVINE
1 GRANDE RUE
35120 ROZ LANDRIEUX

Les montants sont exprimés en EUR

Produits et services consommés	Qté	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Gazole Premier	553.54	862.72	20.00%	172.56	1 035.28
Total Essences & Gazole		862.72		172.56	1 035.28
Total Produits et services consommés		862.72		172.56	1 035.28
	Cumul par TVA				
	20.00%	Montant HT 862.72		Montant TVA 172.56	Montant TTC 1 035.28
		Montant HT		Montant TVA	Montant TTC
Total Général		862.72		172.56	EUR 1 035.28

Règlement à l'échéance du 10/12/2025

Règlement à TotalEnergies Marketing France
Pénalités pour retard de paiement :
Taux correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque
Centrale Européenne à son opération de refinancement la
plus récente majoré de 10 points de pourcentage
Frais de recouvrement : Indemnité forfaitaire de 40€

TVA acquittée sur les Débits. Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé.
Nous attestons sur l'honneur que le travail est réalisé avec des salariés employés
régulièrement au regard des articles L143.3 - L143.5 et L620.3 du Code du Travail.

SEPA Prélèvement Automatique
Date de prélèvement : 10/12/2025
Montant du prélèvement : 1 035.28 EUR
Banque :
IBAN : FR7613606000104633752230020

13603606000010311



Votre référence client
 N° 87513484 - G013/G013

Feuillet 2 / 2
 Original
 Le 30/11/2025

Les montants sont exprimés en EUR

N°carte Rang	Code Réf. cond. transac.	Date Heure	Réseau	Lieu	Produit Service	Qté	Km saisi	PU HT	PU net HT	Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
0001 0	HTM 6300	201125 1514	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	66.55		1.5083	1.5083	100.38	20.00	20.08	120.46
0001 0	HTM 6431	221125 1308	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	69.84		1.5083	1.5083	105.34	20.00	21.07	126.41
0001 0	HTM 6572	261125 0952	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	47.32		1.5750	1.5750	74.52	20.00	14.91	89.43
0001 0	HTM 6679	271125 1457	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	242.85		1.5750	1.5750	382.49	20.00	76.50	458.99
0001 0	HTM 6783	281125 1800	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	126.98		1.5750	1.5750	199.99	20.00	40.00	239.99
Total Essences & Gazole						553.54				862.72		172.56	1 035.28
Total Support 0001 0 ROUPIE Type véh. 02										862.72		172.56	1 035.28
Total Essences & Gazole						553.54				862.72		172.56	1 035.28
Total Division parc										862.72		172.56	1 035.28
Total Produits et services consommés										862.72		172.56	1 035.28

Cumul par Famille de produits Essences & Gazole	Quantité 553.54	Unité Litre	Montant HT 862.72	Montant TVA 172.56	Montant TTC 1 035.28
Cumul par Produit par Type de Véhicule Gazole 02	Quantité 553.54	Unité Litre	Montant HT 862.72	Montant TVA 172.56	Montant TTC 1 035.28
Cumul par TVA 20.00%			Montant HT 862.72	Montant TVA 172.56	Montant TTC 1 035.28

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Total Général	862.72	172.56	EUR 1 035.28



13403506CIN00001104711

TotalEnergies Marketing France
S.A.S. au capital de 390 553 839 euros
562 avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE
SIREN 531 680 445 RCS Nanterre
N° DE TVA:FR22531680445



Votre Facture

FRANCE - N° K5357106

Feuillet 1 / 2
Original
Le 15/12/2025

Pour nous joindre

TotalEnergies Marketing France

SDM (Mobilités)/Ventes locales

M Karima BILLIEMAZ

94 quai Charles de Gaulle

69006 LYON

FRANCE

M Karima BILLIEMAZ

Tél : 01 84 94 84 84

Notre site web :

<https://mobility.totalenergies.com>

Votre référence client

N° 87513484 - G013/G013

EURL ROUPIE

1 GRANDE RUE

35120 ROZ LANDRIEUX

N° de TVA : FR08789264199

EURL ROUPIE
PELLAN LUDIVINE
1 GRANDE RUE
35120 ROZ LANDRIEUX

Les montants sont exprimés en EUR

Produits et services consommés	Qté	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Gazole Premier	200.72	316.12	20.00%	63.23	379.35
Total Essences & Gazole		316.12		63.23	379.35
Total Produits et services consommés		316.12		63.23	379.35
Cumul par TVA 20.00%		Montant HT 316.12		Montant TVA 63.23	Montant TTC 379.35
Total Général		316.12		63.23	EUR 379.35

Règlement à l'échéance du 20/12/2025

Règlement à TotalEnergies Marketing France
Pénalités pour retard de paiement :
Taux correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque
Centrale Européenne à son opération de refinancement la
plus récente majoré de 10 points de pourcentage
Frais de recouvrement : Indemnité forfaitaire de 40€

TVA acquittée sur les Débits. Aucun escompte n'est pratiqué pour paiement anticipé.
Nous attestons sur l'honneur que le travail est réalisé avec des salariés employés
régulièrement au regard des articles L143.3 - L143.5 et L620.3 du Code du Travail.

SEPA Prélèvement Automatique
Date de prélèvement : 20/12/2025
Montant du prélèvement : 379.35 EUR
Banque :
IBAN : FR7613606000104633752230020



Votre référence client
 N° 87513484 - G013/G013

Feuillet 2 / 2
 Original
 Le 15/12/2025

Les montants sont exprimés en EUR

N°carte Rang	Code cond. transac.	Réf.	Date Heure	Réseau	Lieu	Produit Service	Qté	Km saisi	PU HT	PU net HT	Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
0001 0	HTM 6883		021225 1004	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	132.24		1.5750	1.5750	208.27	20.00	41.66	249.93	
0001 0	HTM 6884		021225 1007	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	38.87		1.5750	1.5750	61.22	20.00	12.24	73.46	
0001 0	HTM 6889		021225 1045	TOTAL TF	35 PLERGUE	Gazole Premier	29.61		1.5750	1.5750	46.63	20.00	9.33	55.96	
Total Essences & Gazole							200.72				316.12		63.23	379.35	
Total Support 0001 0 ROUPIE Type véh. 02															
Total Essences & Gazole							200.72					316.12		63.23	379.35
Total Division parc												316.12		63.23	379.35
Total Produits et services consommés												316.12		63.23	379.35

Cumul par Famille de produits Essences & Gazole	Quantité 200.72	Unité Litre	Montant HT 316.12	Montant TVA 63.23	Montant TTC 379.35
Cumul par Produit par Type de Véhicule Gazole 02	Quantité 200.72	Unité Litre	Montant HT 316.12	Montant TVA 63.23	Montant TTC 379.35
Cumul par TVA 20.00%			Montant HT 316.12	Montant TVA 63.23	Montant TTC 379.35

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Total Général	316.12	63.23	EUR 379.35



130254006CN0000110611

DELEGATION DE POUVOIRS EXTERNES

TotalEnergies Marketing France

SAS- Société par Actions Simplifiée au capital de 390553839 (EUR)

Adresse du Siège Social : 562, Avenue du Parc de l'Île 92 000 NANTERRE - FRANCE

N° d'immatriculation 531 680 445 RCS Nanterre

Je soussigné, **Nouredine BELKHELFA**, Chef de service Contentieux & Garanties, agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués en date du 02/09/2022 par Frédéric BASTIEN, Chef de Département Crédit Management, délègue par les présentes les pouvoirs suivants à

Djamila AZZOUGUI

Chef de Pôle Contentieux et Adjoint au chef de service Contentieux & Garanties

MS/EUR/FR/SG/CM/C&G/CTX

Pouvoir n° 1 : Représentation de la Société auprès des gouvernements, administrations et collectivités publiques.

1.1 Représenter la Société auprès de tous gouvernements, collectivités publiques et administrations autres que l'administration fiscale et celle des douanes, en conséquence remplir toutes formalités, effectuer et recevoir tous paiements.

1.2 Représenter la Société auprès de l'administration fiscale, donner cautions, aval ou garanties au nom de la Société à l'égard de ces administrations, effectuer toutes déclarations ou formalités requises par la législation ou la réglementation fiscale, présenter toutes réclamations et demandes de dégrèvement, transiger sur tous litiges à caractère fiscal, représenter la Société devant toutes juridictions pour ces litiges en qualité de demandeur ou défendeur, y présenter toutes observations ou mémoires.

1.3 Représenter la Société auprès de l'administration des Douanes et Droits Indirects, donner cautions, avals ou garanties au nom de la société à l'égard de cette administration, signer à titre de caution ou de principal obligé toutes soumissions, obligations cautionnées, transactions, déclarations de douane, tous procès-verbaux et actes de mainlevée, donner toutes procurations, accomplir tous autres actes dans le cadre de la législation ou la réglementation douanière.

Pouvoir n° 4 : Formalités

Procéder, à l'occasion de la création, de l'existence, du fonctionnement, de la dissolution ou de la suppression de sociétés, d'agences ou de succursales, à toutes formalités requises par les lois et règlements en vigueur.

Pouvoir n° 10 : Achat, Vente, Marchés

Conclure et signer tous contrats d'achat, vente, location ou prestation de services ou coopération industrielle, faire toutes soumissions, passer tous marchés, les modifier, les résilier.

Pouvoir n° 11 : Encaissements, paiements.

11.1 Recevoir toutes sommes dues à la Société. En donner quittance. De tous titres remis donner décharge, de toutes valeurs non payées à l'échéance faire dresser protêts, signifier toutes dénonciations et accomplir toutes formalités requises.



Pouvoir n° 12 : Emettre - Endosser- Accepter-Faire accepter tous effets de commerce

12.1 Emettre, endosser, accepter, acquitter, domicilier, remettre à l'escompte ou à l'encaissement tous effets de commerce.

12.2 Faire accepter tous effets de commerce par les clients et débiteurs de la Société.

Pouvoir n° 17 : Arrêt des comptes - tiers

Débattre, clore, arrêter tous comptes, en fixer les reliquats à l'amiable ou le faire en justice, les payer ou recevoir, de toutes sommes reçues, donner quittance ou décharge.

Pouvoir n° 18 : Prise de garanties

Accepter toutes sûretés ou garanties offertes par tous débiteurs ; requérir toutes inscriptions d'hypothèques et de nantissements ; se désister de tous droits et privilèges avant comme après paiement.

Pouvoir n° 19 : Cession et délégation de créances

Céder, déléguer ou transporter, ou se faire céder, déléguer ou transporter toutes créances avec ou sans garantie, aux prix et conditions qu'il déterminera, en recevoir ou verser le prix, accepter tous arrangements et attermoiements amiables, à défaut de paiement comme aussi en cas de contestations quelconques, exercer toutes les poursuites nécessaires.

Pouvoir n° 20 : Production de créance

En cas de procédure liée à la prévention des difficultés des entreprises, au règlement amiable desdites difficultés, ou à l'apurement collectif du passif d'un débiteur, produire et certifier toutes créances, prendre part à toutes assemblées et délibérations de créanciers, traiter, transiger et accepter toutes mesures de sauvegarde.

Pouvoir n° 21 : Action en justice

Accepter toutes assignations, agir et comparaître en justice au nom de la Société devant tous tribunaux et juridictions dans tous pays, transiger, compromettre, nommer tous arbitres et experts, effectuer tous dépôts à cet effet, faire exécuter tous jugements, arrêts ou sentences par toutes voies et moyens de droit, former tous appels et pourvois.

Pouvoir n° 30 : Poste

Déposer ou retirer de la poste les lettres ou paquets recommandés ou non, les mandats, en donner décharge, déposer des réclamations utiles.

Pouvoir n° 31 : Transport et dépôt

De toutes entreprises de transport ou de dépôt, retirer tous paquets, colis et marchandises quelconques ; en donner décharge.

Pouvoir n° 33 : Délégation

33.1 Déléguer à une ou plusieurs personnes avec faculté de subdéléguer tout ou partie des présents pouvoirs, les retirer.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

La présente délégation prendra effet à la date de sa signature. Elle remplace les délégations qui ont été précédemment consenties à Djamila AZZOUGUI qui ne seront plus en vigueur à compter de cette date.



Elle restera valable tant qu'elle n'aura pas été retirée ou modifiée par moi-même ou par le directeur qui pourrait me succéder ultérieurement. Elle prendra fin automatiquement en tout état de cause si Djamila AZZOUGUI change de poste ou quitte la compagnie TotalEnergies.

De la même façon, les subdélégations consenties par mon délégataire ne prendront pas fin du seul fait de la cessation de ses fonctions, et produiront effet aussi longtemps qu'elles n'auront pas été retirées ou modifiées par lui-même ou par ses successeurs.

Fait à _____, le 24/03/2023, en trois exemplaires originaux.

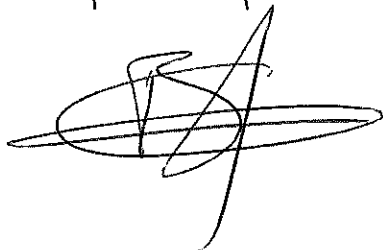
Nouredine BELKHELFA

**Chef de service Contentieux &
Garanties**

Signature et mention manuscrite :

" Bon pour pouvoir "

Bon pour pouvoir



Djamila AZZOUGUI

**Chef de Pôle Contentieux et
Adjoint au chef de service
Contentieux & Garanties**

Signature et mention manuscrite :

" Bon pour acceptation des pouvoirs "

Bon pour Acceptation des
pouvoirs



ARTICLE 380 DU CODE DES DOUANES

Modifié par Loi - art. 44 (V) JORF 31 décembre 2002

Les producteurs, importateurs, raffineurs, distributeurs, négociants en gros d'huiles minérales, dérivés et résidus, ainsi que les garagistes distributeurs et les détaillants en carburants bénéficient, pour le recouvrement de la partie de leur créance représentant les droits de douane et taxes de toute nature grevant les produits visés au tableau B de l'article 265, d'un privilège sur les biens meubles de leur débiteur qui prend rang immédiatement après celui que la loi accorde à l'administration des douanes, et avant celui qui est fondé sur le nantissement.

